

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2008

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. LAURENT Jean-Pierre, Maire.

Absents : Néant.

CONVENTION POUR LE CONTROLE DES INSTALLATIONS NEUVES OU REHABILITEES D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Monsieur le Maire fait savoir que la convention d'une durée d'un an passée entre la Commune et la SAUR pour le contrôle de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées d'assainissement non collectif, arrive à échéance le 12 juin 2008.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié plusieurs propositions fournies :

- décide de continuer à confier cette mission à la SAUR. La Commune sera redevable, pour chaque installation, des rémunérations hors taxes suivantes :

* contrôle de la conception	108 €
* nouveau contrôle de conception (réexamen du dossier)	30 €
* contrôle de réalisation	72 €
* nouveau contrôle de réalisation (en cas de non-conformité)	52 €

- autorise le Maire à signer avec le Prestataire une convention d'une durée de trois ans, qui prendra effet à compter de la date à laquelle elle aura acquis son caractère exécutoire et qui pourra être dénoncée chaque année par l'une ou l'autre des parties, un mois avant la fin de l'exercice en cours.

DEMANDE DE DEVIS POUR TRAITEMENT DE L'EAU

La SAUR a établi une proposition pour la fourniture et la pose d'un système de chloration à la javel. Le Conseil Municipal décide de demander des devis à d'autres prestataires pour comparaison et de faire chiffrer également le coût d'une neutralisation et d'un traitement par ultraviolets.

BROYAGE D'HERBE ET ELAGAGE DE HAIES EN BORDURE DES VOIES COMMUNALES

La SARL GUICHARD-MAURICOUT (Chéniers), qui assurait habituellement ce travail, est dissoute. Il convient par conséquent de rechercher une autre entreprise étant donné la nécessité de procéder rapidement à l'entretien des accotements. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de plusieurs propositions, retient celle de l'Entreprise JOACHIM (Bonnat), pour un montant horaire de 60,00 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

- La Commune a prévu, lors du vote du budget, de se doter d'un tracteur d'occasion, de 30 à 40 CV, 4 roues motrices, n'excédant pas 3,5 T, avec divers accessoires, pour permettre à l'employé communal d'effectuer certains travaux. M. PERGAUD se charge d'effectuer des recherches auprès de plusieurs concessionnaires. La construction d'un local est également envisagée afin d'abriter ce matériel.

- La maison de M. et Mme COUAILLER, située dans Le Bourg, à proximité de la Mairie, étant abandonnée depuis 1985 et les héritiers ayant renoncé à la succession, la Commune serait intéressée par l'achat de ce bâtiment en vue de créer des logements sociaux. Il y a lieu de déposer une requête auprès du Tribunal de Grande Instance de Guéret afin qu'une procédure de vente soit engagée par le Service des Domaines.

- M. PERGAUD Laurent aurait l'intention d'acquérir le bien de section, cadastré B 861 à La Jarrige, afin d'y implanter un bâtiment à usage professionnel. Avant d'émettre un avis, le Conseil Municipal demande à M. PERGAUD de se renseigner sur la faisabilité de ce projet.

- *Syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers de la Creuse :*

M. le Maire indique que le 13 mai 2008, le Comité Syndical du SIERS a décidé à l'unanimité d'adhérer au futur syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers en Creuse. La première mission de ce syndicat sera d'évaluer différentes solutions de traitement et surtout d'identifier des sites potentiels pour accueillir une unité de traitement. Cette adhésion du SIERS à un autre syndicat est soumise à l'accord de ses adhérents.

Compte tenu de l'importance de cette question pour le département et de la nécessité pour le SIERS de se faire entendre au sein du syndicat, le Conseil Municipal décide d'accepter l'adhésion du SIERS au futur syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers de la Creuse.

- M. le Maire fait savoir qu'il a sollicité l'intervention d'un technicien de la DDE, dans le cadre de l'ATESAT, afin d'être conseillé en matière de réfection des routes. Un rendez-vous est fixé pour le lundi 2 juin 2008 à 14 H 00 avec la commission des travaux.

- Le Conseil Municipal prévoit d'aménager le carrefour des voies communales n° 7 et n° 8, afin d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales.

- M. le Maire signale qu'il n'existe pas de moyens de lutte contre l'incendie au Puy Balièbre (ni puisard, ni borne à incendie) ; il serait nécessaire de procéder à l'installation de l'un ou l'autre de ces dispositifs.

- M. le Maire rappelle à M. PINGAUD Patrice le danger créé par le trou formé en dehors de la clôture de son étang, en bordure de la route conduisant à l'Eglise.

- La Commune a été contactée par la Société NUMEO, ayant pour objet social la fourniture d'accès Internet et d'intégration de solutions haut débit alternatives, afin d'étudier la possibilité d'installer une antenne sur le château d'eau. Or, des équipements doivent concomitamment être mis en place dans d'autres communes, notamment Dun le Palestel et Lafat.

M. AUJAY Arnaud propose que ce projet soit débattu au sein de la Communauté de Communes.

- Des plateaux en chêne ayant été achetés à la Scierie CHAUVET (Lourdoueix-St-Pierre), les conseillers municipaux décident de procéder eux-mêmes à la réfection du pont de la bascule, le mardi 3 juin 2008.

Affiché le 9 juin 2008.

Le Maire,